

La Fef admet un couperet en fin d'études

INAMI Un représentant médical et le syndicat d'étudiants trouvent un terrain d'entente

- Le quota disparaît.
- Mais le nombre d'installation serait limité... en fin d'études.

Ce pourrait être l'ébauche d'un accord majeur pour sortir de l'imbroglio dans lequel le futur des études de médecine est plongé : la Fédération des étudiants francophones (FEF), l'un des plus importants syndicats étudiants, et le professeur Elie Cogan, voix écoutée au sein de la profession médicale, ont forgé une « troisième voie ». Entre ceux qui veulent imposer un examen d'entrée aux futurs médecins et ceux qui ne veulent aucune limitation à la liberté de se former comme médecin.

Cet « accord de Yalta », *Le Soir* le révèle en primeur. Il pourrait servir de base au ministre de l'Enseignement supérieur Jean-Claude Marcourt, qui rencontre ce matin les recteurs et les doyens de médecine francophone. Que

dit ce texte ?

1 Suppression des quotas. C'est la mesure majeure proposée : on efface les quotas. « Il est impossible de prévoir en 2016 ce qui sera vraiment la demande médicale en 2028 », souligne Cogan. « Il est invraisemblable de peser précisément le poids du nombre de médecins formés qui n'exerceront pas ou du vieillissement de la population », renchérit Mori, président de la FEF.

2 Loi d'installation. C'est le corollaire direct. Tout le monde peut s'inscrire en première année de médecine. Mais après six ans, pour se spécialiser, l'étudiant est confronté à une orientation basée sur « un véritable projet de planification des soins de santé dans le pays, basé sur le cadastre établi par la commission de planification. Elle prend en compte les spécificités des bassins de soins en termes de pénurie ou de pléthore médicale ». « Je sais que chez les étudiants, on n'est pas toujours partisan de ce type de mesure, que

chacun voudrait garder la liberté de s'installer où il veut. Mais face au déséquilibre local de l'offre et de la demande, c'est la seule solution », souligne Mori, qui sait que la position sera difficile à faire accepter à certains.

3 Numéros Inami. Selon ce projet, ils seraient délivrés après la spécialisation et pas avant celle-ci, comme c'est le cas aujourd'hui. Les médecins en formation travailleront avec un numéro Inami provisoire.

4 Un accès aux masters. « A l'issue des trois années de baccalauréat, tous les étudiants ayant réussi auront la garantie de se répartir dans les trois facultés de médecine complètes. » Pour la FEF, c'est essentiel, il faut y lire le refus de toute sélection. Pour Cogan, c'est moins clair : « Les capacités des auditoires et surtout des maîtres de stage ne sont pas illimitées. Il faudra bien dire comment la FEF compte faire si on a trois fois plus de candidats médecins que de capacité dispo-

nible. »

6 Des zones d'ombre. Mori et Cogan ne s'en défendent pas, ils restent des zones d'ombre dans leur projet. Derrière la limitation aux « capacités de formation » de chaque université, ne va-t-on pas demain réintroduire

un numerus clausus... en fin de 3^e bac, une solution déjà éprouvée avec peu de réussite dans le passé ? « Nous n'avons pas réglé tous les détails », reconnaissent-ils. Mais leur « accord de Yalta » oblige les acteurs du dossier à utiliser cette pierre brute pour la tailler dans la voie d'une solution, insistant : « Mesurant la dimension politique d'un problème qui met en péril notre système fédéral de sécurité sociale, nous engageons tous les intervenants de ce dossier difficile, ministres, associations professionnelles, mutualités, syndicats médicaux, universités à collaborer à un véritable projet de santé publique pour le pays. » ■

FRÉDÉRIC SOUMOIS

LA QUESTION QUI TUE

Année prépa ou pas ?

Le texte tourne par ailleurs autour d'une question épineuse : il y a quinze jours, Cogan proposait d'adopter une année commune en sciences de la santé qui pourrait permettre aux rhétos qui ne se sentiraient pas prêts pour débarquer en médecine d'effectuer une année de « mise à niveau ». Si ceux-ci échouaient ensuite à l'examen d'entrée, ils pouvaient valoriser les examens réussis dans d'autres filières apparentées. Comme il n'établit pas d'examen d'entrée, le projet Cogan-Mori n'en a plus besoin. Sauf qu'il souligne que « les inégalités criantes de l'enseignement secondaire justifient la mise en place d'une collaboration forte entre l'enseignement supérieur et l'enseignement secondaire afin de préparer les étudiants à la réussite de leurs études de médecine ; le cas échéant, la création d'une première année commune en sciences de la santé pourrait constituer une piste intéressante ». Sortie par la porte, elle pourrait bien rentrer par la fenêtre...

FR.50